

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-443249

ND: 35872

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5183

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SHAMI, FATIMA

Date de naissance :

01-07-1958

Adresse :

R. SANAA, Bd. Bougouriba N° 130, Casablanca

Tél. :

06 05 90 43 70

Total des frais engagés :

4068,50

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. AOUFOUCHI
Ophtalmogiste
Hay Sadri, Av. Maâti Ben Ziad
Imm. "D" N° 7 - Casablanca

Date de consultation :

01 JUIL 2020

Nom et prénom du malade :

KSAR, Aïli

Age : 2010

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

aflock sur lair

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Non

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 01/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :

Shami

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01 JUIL 2020	1204		25000	INP : 091011A001 Dr. AOUFOUCHI Ophthal mag iste Hay Sadri, Av.Magh Ben Ziad Imm. "D" N° 7 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	01/01/2016	18,00

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
SAAD OPTIQUE 100% OPTOMETRISTE 1. Okba Ibn Nafaa & Rue 1 2. Nada, N° 7 - Hay Massira 2 3. 2271 68 06	3.80					862/2020

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

D.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

[Général, féminin, adjonction] fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

FOUJAJ OPTIQUE

OPTICIEN

SARL

Facture N° :

Le : 08/07/2020

Doit: KSAR ALI

Vision de Loin :

Verres : ORGANIQUE ANTI REFLET AMINCIS 1.74

	Sph.	Cyl.	Axe	Prix
O-D :	-5.00	-1.75	174	1 500,00
O-G :	-5.00	-1.50	179	1 500,00
Add.				

Monture: PLASTIQUE 800,00

Vision de Prés:

Verres :

	Sph.	Cyl.	Axe	Prix
O-D :				0,00
O-G :				0,00

Monture: 0,00

Total : **3 800,00**

Arrêté la présente Facture à la somme de :
Trois Mille Huit Cent Dirhams

Mode Réglement : Espèces

INPE : 095022752

FOUJAJ OPTIQUE - SARL
OPTICIENNE OPTOMETRISTE
Ang. Bd. Okba Ibn Nafia & Rue 4
Rés. Daoudia, N° 7 - Hay Massira 2
Tel: 05 22 71 68 06

Docteur M. AOUFOUCHI

Ophthalmologiste

Spécialiste de la Chirurgie
et des Maladies des Yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voies Lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Chirurgie de la Myopie

Casablanca, le

الدكتور م. أوفوشي

أخصائي في أمراض وجراحة العيون

جلالة - الزراق - الحول

مسالك الدموع - انجيوکرافيا

الليزر - العدسات اللاصقة ..

جراحة عيوب البصر

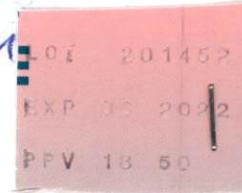
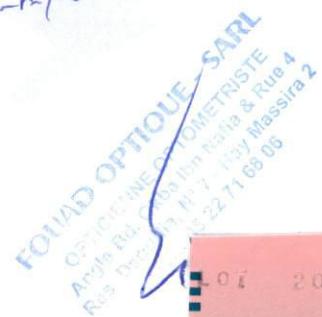
الدار البيضاء، في

Dr. AOUFOUCHI
Ophthalmologiste
Hay Sadri, Avenue Ben Zia
Imm. "D" N° 7 - Casablanca

$$\text{en: } -5 (-1.25 + 1.74) \\ \text{en: } -5 (-1.50 + 1.78) \}$$

$$= 0.9 \text{ mire } = \text{Anh/Anh.}$$

18,0
sophia
+ 313
sophia
n° 1
ans -



Dr. AOUFOUCHI
Ophthalmologiste
Dr. M. AOUFOUCHI
Hay Sadri, Avenue Ben Zia
Imm. "D" N° 7 - Casablanca

شارع المعطبي بن زياد - عمارة "د" رقم 7 - حي الصدرى - المركب الخيري بن امسيك سيدى عثمان - الدار البيضاء - الهاتف: 05.22.71.95.56 - Av. Maâti Ben Ziad, Imm. "D" N°7 - Hay Sadri, Ben M'Sik Sidi Othman - CASA - Tél.: 05.22.71.95.56

Tél.: 06 39 81 02 94 /95